49e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 35 1er SEPTEMBRE 1932

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Bulletin d'Ecriture Sainte

SOMMAIRE

I. *Le règne de Salomon.* — 1. Salomon et David. — 2. Les débuts du règne de Salomon. — 3. Les relations de Salomon avec la Syrie, l'Egypte et la Phénicie. — 4. La cour, l'administration, l'armée, les finances.

II. Principaux articles de Revues et de Dictionnaires parus en 1931 sur des questions bibliques.

I. — Le règne de Salomon

1° Salomon et David

Il est assez rare dans l'histoire d'un peuple de voir deux grands rois se succéder immédiatement avec des caractères aussi dissemblables que le furent ceux de David et de Salomon.

David avait gardé de ses origines un goût très prononcé pour une vie simple. Parvenu à l'apogée de la gloire, il fut plus encore le camarade de combat que le monarque pour ses compagnons de luttes, et ses enfants profitèrent de ses richesses plus qu'il ne le fit lui-même pour mener une vie fastueuse et se livrer à des dépenses qu'il trouvait excessives. Son gouvernement eut toujours quelque chose de patriarcal, ce qui sans doute ne fut pas sans favoriser quelque peu les intrigues domestiques qui assombrirent si douloureusement ses derniers jours. Et après avoir dû par des luttes continuelles pourvoir d'abord à sa sécurité, puis conquérir sa couronne et affermir ses frontières, force lui fut de se défendre contre l'un de ses fils révoltés. Sous son règne, Israël ne connut guère les bienfaits de la paix.

Il en fut tout autrement sous le règne de son fils Salomon, si justement dénommé « le pacifique. » Celui-ci s'efforça avant tout d'organiser le royaume étendu que David lui avait laissé si prospère ; il multiplia les constructions : Temple, palais, édifices publics, places fortes ; il entoura la dignité royale du prestige dont aimaient à la parer les monarques orientaux. On ne retrouve plus avec lui cette simplicité de vie de David, et pas davantage, en dépit de sa sagesse, la douceur et la modération dans l'usage du pouvoir. Il se montra même, parfois, despote, sauf aux heures où la politique et la vanité lui imposèrent la tolérance. Son règne fastueux projeta sur la royauté davidique les rayons d'une gloire incomparable, mais cette gloire fut sans lendemain. Lui disparu, ce fut le morcellement du royaume et le schisme avec ses guerres fratricides.

2° Les débuts du règne de Salomon ; le meurtre d'Adonias, de Joab, de Shimeï

On trouve le récit du règne de Salomon aux livres des Rois (I Reg., II, 12-XI, 43) et des Paralipomènes (I, 1-IX, 31). L'auteur de ces écrits s'est inspiré de documents antérieurs, de caractère officiel, tels que les *Actes de Salomon* (I Reg., XI, 41), les *Paroles de Nathan le prophète,* la *Prophétie d'Ahias de Silo,* les *Visions d'Addo le voyant* sur Jéroboam, fils de Nabat (II Par., IX, 29).

En mourant, David laissait à son fils Salomon, qu'il avait associé à son gouvernement durant les derniers mois de sa vie, un royaume constitué très rapidement par ses armes victorieuses, mais bouleversé récemment par des guerres intestines et des intrigues politiques. Salomon lui-même n'avait dû son trône qu'à une intervention énergique de Nathan et de Bethsabée, sa mère, qui avait anéanti la conspiration ourdie à la fontaine de Rogel en faveur d'Adonias par Joab et Abiathar. Il était à craindre, après la mort de David, ou que de nouvelles cabales ne renversassent le successeur que lui-même avait désigné, ou encore que quelques-uns des peuples tributaires ne missent à profit un nouveau règne pour secouer le joug et constituer sur les frontières d'Israël des principautés indépendantes.

En vue de conjurer le premier danger et pour affermir la royauté dans sa main, Salomon surveilla étroitement son ancien compétiteur Adonias, auquel le trône aurait dû revenir, alors que Salomon l'avait reçu par un acte de volonté de son père qui constituait un véritable coup d'Etat. Adonias serait sans doute volontiers demeuré au second rang, par prudence ou par crainte ; mais il semble bien que Joab et Abiathar ne l'entendaient pas ainsi, et ils avaient l'un et l'autre leurs partisans, soit dans l'armée, soit parmi les ministres du Culte. On ne concevrait pas autrement que le châtiment qui frappa Adonias ait été tout aussitôt suivi de leur propre châtiment.

Ce qui perdit Adonias, ce fut de solliciter la main d'Abisag, la jeune Sulamite qui avait entouré de ses soins les derniers jours du roi David. Pour parvenir à ses fins, il eut recours au crédit de Bethsabée, devenue la reine-mère. Celle-ci alla, pleine de confiance, trouver Salomon. Elle en

reçut le meilleur accueil et s'assit à sa droite. Mais à peine eut-elle exposé l'objet de sa requête que le roi entra dans une violente colère et jura par Yahweh que ce jour même Adonias serait mis à mort (I Reg., II, 13-25).

Pour comprendre l'attitude du jeune monarque et s'expliquer la sanction sévère qui suivit, il ne faut pas perdre de vue qu'à cette époque la possession totale ou partielle des femmes ayant appartenu au harem royal impliquait par le fait même ou la possession de la royauté, ou des prétentions à cette charge honorifique. Des exemples empruntés à un passé tout récent montrent toute la signification qu'il convenait d'attacher à la démarche d'Adonias : Abner s'était brouillé avec Ishbaal et s'était attiré de sa part de sévères reproches pour avoir noué des relations avec Respha, une des épouses de second rang de Saül, ce qui équivalait à une véritable usurpation (II Sam., III, 7 et s.) ; — David briguant la couronne avait exigé que Michol lui fût rendue et il avait épousé en outre plusieurs des femmes du harem de son beau-père (II Sam., III, 13) ; — enfin, Absalom révolté n'avait rien eu de plus pressé, sitôt entré dans Jérusalem, que de prendre publiquement possession des dix femmes de second rang qu'y avait laissées David, pour consacrer ainsi aux yeux de tous la déchéance de son père et sa propre élévation (II Sam., XVI, 22). Demander pour femme Abisag la Sulamite, c'était de la part d'Adonias afficher clairement des prétentions dont Salomon ne pouvait pas ne pas prendre ombrage. Aussi le roi répliqua-t-il sur le champ à Bethsabée : « Demande donc pour lui la royauté, car il est mon frère aîné, demande-la pour lui, pour le prêtre Abiathar et pour Joab. » (I Reg., II, 22).

Benayas, le chef des mercenaires étrangers, fut mandé aussitôt et il alla exécuter immédiatement la sentence de mort. Par sa démarche, Bethsabée avait eu pour but sans doute de réconcilier les deux frères en accordant à Adonias évincé la compensation qu'il sollicitait (I Reg., II, 15-17), et voici que son intervention avait fourni à Salomon le motif voulu pour se débarrasser d'un compétiteur et affermir ainsi le sceptre entre ses mains.

Restaient encore Abiathar et Joab, que l'exécution inattendue d'Adonias pouvait rendre plus dangereux encore, en raison des hautes fonctions dont ils étaient l'un et l'autre investis. Abiathar avait été le prêtre de David et son ami fidèle aux jours d'infortune. Il eut pour ce motif la vie sauve, mais il ne fut plus le prêtre officiel ; chassé de Jérusalem, il alla mourir dans ses domaines à Anathoth (I Reg., II, 26-27). Sadoc le remplaça dans l'exercice du souverain pontificat. Quant à Joab, il fut traité avec une extrême rigueur. Dès qu'il avait eu vent de ce qui s'était passé, il s'était empressé, comme autrefois Adonias lors de l'avènement de Salomon, de saisir les cornes de l'autel dressé devant l'arche, confiant dans l'inviolabilité du droit d'asile. Ce fut en vain ! Salomon ordonna à Benayas de le frapper sans aucune pitié, même dans le lieu sacré, tant ses crimes passés, en particulier l'assassinat d'Abner et d'Amasa, réclamaient un juste châtiment. Son cadavre fut emporté dans une maison qu'il possédait au désert de Juda, non loin de Bethléem, et il y fut enterré. Pour prix de ses services et de son dévouement, Benayas succéda à Joab à la tête de l'armée (I Reg., II, 28-35).

Ces mesures de rigueur ne durent pas être les seules ; il est à présumer que d'autres victimes eurent aussi à souffrir, tout au moins par la disgrâce, de leur attachement à Adonias, bien que la Bible n'en parle pas. C'était en Orient l'inévitable accompagnement de chaque changement de règne, et David n'avait pu devenir roi d'Israël sans qu'aient disparu, certes bien malgré lui, Abner et Ishbaal.

Salomon n'avait plus désormais qu'un ennemi à surveiller, le benjaminite Shimeï, l'insulteur de David fugitif (II Sam., XVI, 5-13), qui pouvait abuser de son pardon en utilisant son crédit auprès de ses compatriotes pour susciter des difficultés au jeune roi. Afin de l'isoler de sa tribu, Salomon lui assigna Jérusalem comme résidence, avec défense absolue, sous peine de mort, de franchir le Cédron. Le Benjaminite, qui avait tout lieu de redouter un arrêt de mort, accepta volontiers une aussi douce sanction et il promit par serment de se conformer à cet ordre. Pendant plusieurs années il respecta la défense. Mais au bout de trois ans, deux de ses esclaves ayant pris la fuite et les sachant chez Achis, le roi philistin de Geth, sans plus y réfléchir Shimeï se lança à leur poursuite. A son retour, il fut mandé auprès de Salomon et mis à mort par Benayas pour avoir violé son serment (I Reg., II, 36-46).

Par les meurtres d'Adonias, de Joab et de Shimeï, par l'exil d'Abiathar et sans doute aussi de quelques autres, Salomon s'était imposé à ses adversaires et avait encouragé ses propres partisans à une plus grande confiance, à un dévouement plus absolu. Se souvenant qu'il régnait au nom de Yahweh qui avait tout fait pour soutenir son père au milieu de ses épreuves et affermir son règne, il voulut obtenir lui aussi le concours de son Dieu et lui témoigner sans tarder sa très vive gratitude. Il donna ordre à tous les notables : chefs de milliers et de centaines, juges, princes d'Israël et chefs de famille, de se rendre au haut lieu qui était à Gabaon (II Par., I, 2) et, en présence de toute l'assemblée, devant le tabernacle de Moïse, il rendit hommage à son Dieu dont vis-à-vis du peuple il ne voulait être que le lieutenant.

Là, ce ne fut plus quelques victimes qu'il immola, comme aurait fait son père dans sa simplicité ; chez lui tout, même la dévotion, devait être grandiose et par la pompe des cérémonies et par le nombre des victimes. La Bible nous parle de mille holocaustes (I Reg., III, 4). Pendant la nuit Yahweh apparut au roi dans un songe et lui dit : « Demande ce que tu veux que je te donne. » Salomon ne demanda ni un long règne, ni la mort de

ses ennemis, ni des richesses ; mais il sollicita de la bienveillance du Seigneur la sagesse pour gouverner son peuple et rendre la justice (I Reg., III, 6-9). Yahweh eut pour agréable une telle demande; non seulement il accorda à Salomon la sagesse qui ferait de lui un roi exemplaire durant une bonne partie de son règne, mais en outre il lui promit, tant qu'il serait fidèle, une gloire et des richesses qu'il ne sollicitait pas (I Reg., III, 11-14).

De retour à Jérusalem, Salomon voulut aussi inaugurer son règne en offrant devant l'Arche d'alliance des holocaustes nombreux et des sacrifices pacifiques, qui furent suivis d'un festin sacré auquel prirent part tous ses serviteurs (I Reg., III, 15).

Comme pour donner un exemple de cette sagesse accordée par Yahweh à son « lieutenant » à la suite du pèlerinage de Gabaon, l'auteur inspiré raconte la scène du fameux jugement de Salomon (I Reg., III, 16 28). Deux femmes vinrent le trouver. Elles se disputaient la possession d'un enfant vivant, auquel on avait substitué, prétendaient-elles, un enfant mort. Pour discerner immédiatement la vraie mère dans un procès où aucun témoin ne pouvait venir déposer, le monarque fit appel au sentiment maternel. Il proposa de partager en deux l'enfant qui vivait et de donner la moitié à l'une et la moitié à l'autre. Aussitôt la vraie mère de s'écrier : « Ah ! mon Seigneur, donnez-lui l'enfant qui vit, et qu'on ne le tue pas ! »

Ainsi le nouveau règne commençait sans heurt et Salomon s'imposait à tous par son prestige, son autorité, sa sagesse. Ce n'était pas des cheikhs qu'il tenait le pouvoir ; il l'avait reçu de son père et ce legs avait été de son vivant consacré par l'onction sainte. Tous ses sujets ne demandaient qu'à lui obéir, sachant qu'ils avaient en lui un roi « comme il n'y en eut pas avant et comme il n'y en aura pas après » (I Reg , II, 12 et III, 12). De fait, aucun règne ne rappela dans l'avenir, même de loin, celui de Salomon. Nous verrons le jeune roi se lancer hardiment dans des entreprises nouvelles dont plusieurs seront prématurées et, pour ce motif, éphémères. Pourtant, comme jamais aucun autre roi des Hébreux ne les recommença. Salomon resta pour eux, dans la suite des âges, le roi incomparable dont l'œuvre grandiose éveilla tout à la fois l'admiration et le regret.

3° Les relations de Salomon avec les peuples étrangers

Salomon n'avait ni le tempérament guerrier ni la valeur militaire de son père, et bien que mieux préparé que lui pour faire la guerre, il eut le grand mérite d'en éviter à ses sujets les horreurs et les ruines. Il préféra s'adonner aux travaux de la paix, à l'organisation et à l'administration du royaume. Son peu de perspicacité pour prévoir les dangers extérieurs et les prévenir à temps ne fut pas sans causer à Israël, même de son vivant, mais surtout dans l'avenir, un réel préjudice.

I. Salomon et les Araméens de Syrie. — David avait lutté et avec succès au Nord contre les Araméens ou Syriens. Ses victoires avaient empêché Hadadézer de décupler la force de ces tribus éparses en les unissant sous son unique sceptre, et les princes de Damas avaient dû accepter de payer un tribut annuel et tolérer dans leurs murs la présence d'une garnison israélite. A l'occasion des troubles qui avaient suivi cette défaite, un lieutenant d'Hadadézer, Rezôn, comme autrefois David, s'était fait chef de bande. Il avait tenu la campagne avec quelques partisans, vivant de razzias. Enhardi par d'heureux coups de main, il avait profité de l'épuisement des autres tribus et s'était emparé de Damas. La ville lui avait plu. « Elle était si commerçante, comme carrefour des routes venant de Canaan et d'Egypte, de Phénicie et de Mésopotamie, de Babylonie et d'Arabie, si bien postée à l'abri de l'Anti Liban et à la lisière du désert syrien, si hospitalière au milieu des sables avec ses eaux vives et fraîches, si riante enfin avec sa couronne de champs et de vergers, que disant adieu à son existence de pillard, il s'y était installé avec ses gens, en était devenu le roi et en avait fait sa capitale[1]. » C'en était donc fait, du même coup, de la suprématie d'Israël sur Damas ; une royauté nouvelle s'y était installée qui devait par la suite étendre son pouvoir sur toute la Syrie, menacer à certaines heures l'indépendance d'Israël et de Juda, et contrebalancer assez longtemps dans la contrée la puissance assyrienne elle-même.

Pour l'instant, Rezôn eut de plus modestes visées. Il s'efforça de s'ouvrir la grande voie commerciale qui par les pays situés à l'est et à l'ouest du haut Jourdain, puis par les plaines de Beisan et de Iezreel, pouvait lui donner accès, à travers des territoires fertiles, aux ports de la Méditerranée et à la grande route égypto-phénicienne du littoral. Mais là il se heurta à Salomon et il dut même céder la place forte d'Hamath-Soba qu'il avait momentanément occupée. (II Par., VIII, 3).

Il ne semble pas, toutefois, que le jeune monarque ait apprécié à sa juste valeur le danger persistant que faisait courir à son royaume pour l'avenir une puissance araméenne fortement organisée. Au lieu d'en imposer à son redoutable voisin et de détruire par des guerres ou par la diplomatie l'unification des tribus, comme avait fait son père, il souffrit d'être sans cesse harcelé durant tout son règne par des escarmouches continuelles qui diminuèrent grandement au Nord-Est la sécurité de la frontière et entravèrent de façon appréciable la prospérité des échanges commerciaux. (I Reg., XI, 25).

II. Salomon et l'Égypte. — Au sud-ouest, l'Egypte se prépara durant tout le règne de Salomon à imposer de nouveau au pays de Canaan le joug qu'elle y avait fait peser durant de longs siècles d'une manière effective ou nominale, et dans ce

[1] L. Desnoyers, *Histoire du peuple hébreu des Juges à la Captivité*, t. III, *Salomon*, p. 63.

but elle ne laissa échapper aucune des occasions qui s'offrirent à elle de s'immiscer dans les affaires du jeune royaume israélite.

Autrefois, Hadad, pour échapper aux massacres systématiques de Joab, avait cherché sous David un refuge en Egypte ; il y avait été accueilli non en fugitif, mais en prince du sang. Doté par le pharaon et marié à la cour, il était devenu un allié. Dès qu'il apprit et la mort de David et le meurtre de Joab, il se hâta de retourner parmi les siens, bien décidé à faire payer cher au fils de David les atrocités dont son pays avait été le théâtre. (I Reg., XI, 14-22). La Bible ne dit rien des diverses péripéties de la lutte, elle fait simplement remarquer que l'Edomite fit beaucoup de mal à Israël. (I Reg., XI, 25). On devine aisément qu'il usa de son pouvoir pour entraver le passage des caravanes et servir à l'Egypte de bastion avancé afin de surveiller le pays de Canaan.

Quelques années plus tard, vers le milieu du règne de Salomon, un autre pharaon recevait dans les mêmes conditions l'Ephraïmite Jéroboam, qui s'était donné pour mission de rallier les mécontents et de rendre aux tribus d'Israël leur ancienne indépendance. Sur le point d'être arrêté et mis à mort, Jéroboam s'enfuit en Egypte et il reçut de Sésac (Sheshong) le meilleur accueil. Cet insoumis, pensait-il, lui fournirait sans doute un jour l'occasion de se mêler des affaires du royaume hébreu, et de fait, Jéroboam ne quittera l'Egypte que pour aller recevoir à Sichem la couronne que lui offriront les dix tribus révoltées contre Roboam (I Reg., XI, 26-40).

Ces deux incidents nous montrent clairement quelles étaient les véritables dispositions de l'Egypte vis-à-vis du royaume d'Israël. D'ailleurs, peu auparavant, la conquête de Gézer avait prouvé à Salomon que la puissance égyptienne était toujours redoutable. Le roi des Hébreux avait voulu ravir aux Cananéens cette place forte située sur une éminence entre Jérusalem et la côte. Par sa position Gézer commandait la route commerciale du littoral et l'entrée de la montagne. Saül, David lui-même n'avaient pu s'en emparer. Salomon à son tour fut contraint de s'avouer vaincu et dut faire appel au concours du Pharaon. Celui-ci s'empara de la place, massacra les habitants, et détruisit par le feu les remparts et les maisons (I Reg., IX, 16) ; puis il en remit à Salomon l'emplacement en même temps qu'il lui donnait en mariage une de ses filles, ce qui n'était pas sans impliquer de la part du royaume hébreu une certaine vassalité à l'égard de l'Egypte. Hébreux et Egyptiens furent néanmoins satisfaits de cette union matrimoniale, de nature à consolider la paix entre les deux peuples et à flatter chez les Hébreux l'amour-propre national, puisqu'ils voyaient leur souverain épouser la fille du descendant d'un de ces Pharaons dont ils avaient été autrefois les esclaves.

III. Salomon et la Phénicie. — De tous les peuples étrangers, les Phéniciens furent ceux dont les relations profitèrent le plus aux Hébreux. Ils s'imposaient alors de mille manières à l'attention du monde oriental. Dans les forêts du Liban, ils avaient des cèdres, des cyprès et des sapins dont les troncs étaient recherchés pour confectionner les charpentes, les boiseries, les meubles, les navires et les chars. Beaucoup d'entre eux étaient devenus fort habiles dans l'art de la construction et dans celui de l'utilisation des métaux, et comme bûcherons ou charpentiers, tailleurs de pierre ou sculpteurs sur bois, fondeurs ou orfèvres ils étaient recherchés par les pays étrangers, l'Egypte et l'Assyrie. Enfin, maîtres de la mer, ils ajoutaient à toutes les richesses que pouvaient leur procurer la fourniture des matériaux et les entreprises de constructions, les abondants profits d'un commerce de cabotage ou de voyages au long cours pour visiter les nombreux comptoirs, les quelques colonies qu'ils possédaient le long du littoral méditerranéen ou même à l'entrée de l'Afrique.

Jusqu'ici les Hébreux avaient été un peuple d'agriculteurs et de bergers ; anciens nomades, ils avaient plutôt une horreur instinctive de la mer [1]. Ils ne se mêlaient au grand commerce international que par les caravanes qui traversaient leur territoire pour se rendre de Mésopotamie en Egypte. Les rapports suivis de Salomon avec Hiram, roi de Tyr (vers 979-946), eurent pour résultat la tentative éphémère de faire des Hébreux un peuple maritime.

Déjà sous David les Phéniciens avaient traité quelques affaires avec les Hébreux ; ils avaient fourni matériaux et ouvriers pour embellir Sion. Aussi Hiram ne manqua pas, à la mort de David, d'envoyer à Salomon un message de condoléances et de félicitations. Les relations ainsi inaugurées devinrent de plus en plus suivies. A en croire les annales tyriennes, les deux rois auraient même échangé entre eux des énigmes et une des filles d'Hiram serait venue prendre place dans le harem salomonien à côté de la fille du Pharaon et des autres épouses étrangères. (I Reg., XI, 1). Contentons-nous des documents bibliques ; commentés par ce que nous savons par ailleurs des habitudes du temps, ils suffisent à mettre en relief tout ce que les Hébreux à l'époque de Salomon durent aux Phéniciens.

Salomon avait conçu pour son Dieu et pour lui-même des rêves grandioses. Mais comment aurait-il pu les réaliser, alors qu'il manquait tout à la fois de matériaux et d'ouvriers ? Il signala donc à Hiram, dès son avènement, son dessein de construire une maison à son Dieu, et il sollicita son concours. (I Reg., V, 17-20). En effet, s'il trouvait à Jérusalem une pierre abondante, facile à

[1] Dans les Livres sacrés, les malheurs que le Juste peut avoir à redouter sont souvent indiqués par l'image des flots courroucés ; et dans la reconstitution du monde à la fin des temps, on parle bien de nouveaux cieux et de nouvelles terres, mais jamais d'une nouvelle mer. Celle-ci doit disparaître : « Je vis un nouveau ciel et une nouvelle terre... et il n'y avait plus de mer. » (Apoc., XXI, 1).

extraire et à tailler, il n'avait pas les carriers et les maçons pour l'utiliser. Le bois lui manquait alors que les forêts du Liban en avaient à profusion. Hiram lui offrit de lui fournir tous les cèdres et cyprès dont il pouvait avoir besoin. (I *Reg.*, v, 22, 23). Les arbres abattus sur les pentes de la montagne étaient, par des hommes ou par des bœufs, sur les chemins ou les rivières, acheminés vers la mer. Là ils étaient équarris et dégrossis ; puis assemblés en radeaux, on les faisait flotter jusqu'au port de Jaffa, d'où des corvées les amenaient à Jérusalem. (II Par., II, 15). Les Phéniciens fournirent aussi à Salomon les architectes, contremaîtres et artisans susceptibles de travailler les métaux, la pierre et le bois. (II Par., II, 12, 13). Les Hébreux leur servaient d'hommes de peine et travaillaient sous leur direction. En échange de ces fournitures, on convint tout d'abord de redevances annuelles en nature : Salomon dut approvisionner la cour d'Hiram de froment, d'orge, de vin et d'huile (I Reg., v, 25 ; II Par., II, 14), selon une proportion fixée d'un commun accord. On verra par la suite (I Reg., IX, 10-14) que ces redevances furent loin de solder les dettes contractées vis-à-vis d'Hiram.

Au contact des Phéniciens Salomon prit goût à la mer. Il voulut avoir une flotte et des matelots, et pour réaliser son dessein recourut à leur collaboration. Il leur commanda son matériel flottant. Comme il voulait faire des voyages au long cours, on construisit pour lui des « navires de Tarsis [1]. » On désignait de ce nom, — comme on dirait aujourd'hui « transatlantiques » même si ces bateaux devaient voyager sur le Pacifique, — des navires particulièrement robustes, permettant d'affronter avec quelque confiance la haute mer et de faire un voyage aussi pénible que l'était à cette époque celui de Tarsis [2].

Les Hébreux choisis pour matelots se mirent pour la navigation à l'école des Phéniciens (II Paralip., VIII, 18 ; I Reg., IX, 27 28). A leur suite et dans leur sillage ils pratiquèrent le cabotage le long des côtes méditerranéennes. Quand ils furent habitués, poussés par les bénéfices à réaliser, ils s'élancèrent pour des croisières en Méditerranée, sur les côtes de l'Asie Mineure, vers les îles grecques et même, s'ils atteignirent Tarsis, vers la Mer Noire et le Pont-Euxin. Ces voyages, qui furent à plusieurs reprises renouvelés sous le règne de Salomon, duraient environ trois ans. Les navires rapportaient les objets les plus disparates, des choses précieuses sans doute, de l'or, de l'argent, de l'ivoire, mais aussi des singes et des paons qui à leur débarquement obtenaient toujours un gros succès. C'est à ces croisières que Salomon dut la majeure partie de ses richesses. La flottille méditerranéenne disposait de nombreux ports le long de la côte, grâce aux victoires de David qui avaient conquis ou réduit en vassalité les territoires philistins ; Dôr et Jaffa furent les deux ports les plus utilisés. (Cf. II Par., IX, 21 ; I Reg., x, 22).

Encouragé par ces premiers succès, Salomon voulut substituer les transactions par mer avec l'Arabie aux transactions par terre. Au sud du pays d'Edom, sur le golfe élanitique, il voulut avoir aussi quelques navires. A Asiongaber près d'Allaih, des marins phéniciens furent chargés de les lui construire ; il pensait ainsi éviter les caravanes sans fin aux coûteuses escortes. Dès que la nouvelle flotte fut en état de prendre la mer, elle partit pour Ophir sous la direction de pilotes phéniciens [1]. A en juger par ce que les Hébreux rapportèrent de leur voyage, Ophir devait être une sorte de carrefour commercial où chacun amenait ses produits, car à côté de l'or que l'on se procura en abondance, les matelots chargèrent leurs navires de pierres précieuses et de bois de santal. (II Par., VIII, 17, 18 ; IX, 10 et 11 ; I Reg., IX, 26-28 ; x, 11 et 12). Salomon, note le texte sacré, utilisa ce bois fort rare, dont on ne revit plus dans le royaume un seul morceau, pour faire des crédences et des balustrades dans le Temple et des harpes et des lyres pour les chanteurs.

Le voyage d'Ophir ne se fit qu'une fois, et comme les croisières à travers la Méditerranée, qui offraient pourtant autant de difficultés, furent à plusieurs reprises renouvelées, il semble que le véritable motif qui voua à l'inaction la flotte du golfe élanitique soit à chercher moins dans des difficultés d'ordre pratique et nautique que dans des difficultés d'ordre politique. Pour atteindre ce golfe, il fallait traverser le pays d'Edom et la Bible a bien soin de signaler que Hadad fut un adversaire déclaré de Salomon durant tout son règne. (I Reg., x, 14 ; 21, 22). Il est bien évident qu'Hadad fit de son mieux pour entraver par tous les moyens les entreprises commerciales du roi des Hébreux, surtout qu'il était assuré de ne pas rencontrer en lui un monarque décidé à imposer, par la force au besoin, le respect de ses caravanes.

4° La cour, l'administration, l'armée, les finances à l'époque de Salomon

I. La Cour. — Saül ne dépouilla guère la simplicité des mœurs antiques ; une lance fut son sceptre, Abner son unique ministre ; quelques coureurs armés formèrent son escorte, et peu de femmes peuplèrent son harem. David continua

[1] Tarsis était sans doute vers le Bosphore, la Mer Noire ou le Pont-Euxin (cf. Desnoyers, t. III, p. 66-70).

[2] A en juger par la représentation d'une flottille phénicienne sur un tombeau thébain de la XVIIIe ou de la XXe dynastie, ces navires avaient une quille arrondie, relevée hors de l'eau à l'avant comme à l'arrière, avec une proue et une poupe verticales fort hautes. Au centre se dressait le mât maintenu par de nombreux cordages ; il soutenait deux longues vergues horizontales où s'attachait la voile rectangulaire. Un bastingage cloisonné courait le long du pont au-dessus d'une quinzaine d'ouvertures carrées destinées au passage des rames. Deux longues rames constituaient le gouvernail. A l'étrave était attachée une amphore volumineuse qui contenait la provision d'eau douce. (Cf. Desnoyers, *op. cit*, t. III, p. 48 et 49).

[1] On a beaucoup discuté sur l'emplacement de cette localité. Le mieux est, semble-t-il, de la chercher quelque part sur les côtes sud-est ou nord-est de l'Arabie.

d'être peu distant et de traiter avec ses serviteurs comme on traite avec des familiers; néanmoins, sous son règne, le nombre des ministres s'accrut et le harem se peupla. Sous Salomon, la personne du roi fut entourée d'un incomparable prestige et rehaussée par une étiquette rigoureuse. Ne l'approchait plus qui voulait; il fallait demander audience, se plier à de multiples prostrations, et quand le monarque sortait pour aller devant le Tabernacle, ou plus tard, trois fois l'an, pour se rendre au Temple, il se présentait à ses sujets escorté de cinq cents coureurs portant des boucliers d'or. (I Reg., IX, 25).

Naturellement affluaient à la cour tous ceux qui dans le royaume étaient investis de quelque fonction. Au premier rang figuraient les princes de sang royal, puis venaient à leur suite et après les fonctionnaires tous les grands que leurs mérites avaient distingués ou qui désiraient se signaler à l'attention du monarque dans l'espoir d'obtenir quelque faveur ou quelque emploi. A la lecture de certains proverbes (cf. Prov., XXV, 3, 6-7, 15; XVI, 13 15; XVIII, 16; XIX, 11) on devine combien ils devaient surveiller leurs faits et gestes pour n'en esquisser aucun qui pût provoquer une colère aussi redoutable que le grognement du lionceau ou une fureur qui était un message de mort; on devine aussi quelle persévérance il leur fallait pour attirer sur eux une attention lente parfois à se manifester. Mais quand ils y étaient parvenus, quelle joie d'avoir place dans les cortèges officiels, d'être conviés à de somptueux festins où Salomon étalait aux yeux émerveillés de ses convives ou de ses visiteurs une vaisselle d'or (I Reg., X, 21-22; II Par., IX, 20), des bijoux rares, des étoffes précieuses! Quel bonheur enfin d'être admis au spectacle si nouveau pour des Hébreux de la réception des ambassades! Il en était déjà venu quelques-unes sous David; mais sous Salomon elles furent tout à la fois plus fréquentes et plus somptueuses, et l'on garda longtemps en Israël le souvenir de cette fameuse reine de Saba qui vint du nord ou du centre du Hedjaz rendre hommage à la sagesse et à la magnificence du roi des Hébreux. (I Reg., X, 1-10, 13; II Paralip., IX, 1-9, 12). La reine arriva à Jérusalem accompagnée d'une suite brillante et d'une caravane de chameaux portant de l'or, des aromates et des pierres précieuses. D'autres fois venaient des missions des pays amis ou alliés: de l'Egypte, de la Phénicie, de l'Arabie, d'Hamath sur l'Oronte; et aussi des pays soumis et tributaires: Philistie, Idumée, Moab, Ammon. Tous se présentaient dans un costume d'apparat, les mains chargées de cadeaux, et de leurs lèvres sortaient les discours les plus flatteurs que pouvait inspirer parfois une admiration sincère, mais le plus souvent une diplomatie avisée. Salomon les recevait assis sur son trône brillant d'ivoire et étincelant d'or [1]. Ils s'avançaient presque en suppliants, les bras à demi levés, les mains tournées vers le souverain, puis ployant le genou, ils se penchaient vers le sol en inclinant la tête très bas. Derrière eux, gens du peuple ou esclaves vêtus d'un pagne agrémenté de franges et de houppes portaient sur leurs épaules, à bout de bras ou à l'aide d'une barre soutenue à deux, les pièces variées constituant le présent ou le tribut: vases d'or et d'argent travaillés avec art, vêtements aux couleurs vives, poteries élégantes, armes de parade, blocs d'ivoire et de bois teintés presque inconnus, plats chargés de fruits ou d'aromates, coupes remplies de coraux, de perles, de pierres fines, et enfin, présent non moins apprécié, des lingots de métal précieux [1]. Tout était déposé aux pieds du roi sur des trépieds ou des crédences; souvent, on lui présentait aussi quelque bête sauvage apprivoisée et tenue en laisse, principalement des chevaux et des mulets [2]. On traitait Salomon comme on traitait alors les monarques de l'Orient, et pour l'étiquette sa jeune cour n'avait rien à envier à l'étiquette sévère des cours d'Assyrie et d'Egypte plusieurs fois séculaires.

D'autres fois se présentaient des marchands venus de loin avec leurs chameaux ou sur des navires israélites ou phéniciens. Ils exposaient devant le roi les marchandises les plus variées et parfois les plus étranges, les objets les plus rares pour tenter sa vanité et profiter de ses prodigalités devenues elles aussi rapidement légendaires.

A l'écart de la cour, mais sans en être trop éloignées, vivaient les épouses du roi. En Orient, les femmes constituaient une richesse; on les achetait plus ou moins cher selon leur beauté ou leur noblesse. Souvent entre maisons royales elles servaient à solder des alliances politiques, des ententes commerciales, des concours militaires, et l'on se flattait de posséder dans son harem des princesses étrangères. Si l'on veut comprendre sur ce point la conduite d'un David, mais surtout celle d'un Salomon, dont le harem aurait contenu, nous dit-on (I Reg., XI, 3), sept cents princesses ou épouses de premier rang et trois cents concubines, épouses légitimes mais de second rang, il ne faut pas perdre de vue que les Hébreux surtout voyaient dans le grand nombre des enfants le signe le plus certain de la bénédiction divine. C'était donc pour avoir plus d'enfants, et surtout plus de fils, que le roi prenait plus de femmes. Et pour ce motif ses sujets se réjouissaient toujours de l'arrivée d'une nouvelle épouse. Si c'était une princesse royale, elle était accueillie à la cour au milieu des pompes les plus magnifiques. Le psaume *Eructavit* (Vulgate XLIV, hébreu XLV) célèbre le mariage d'un roi d'Israël avec une princesse étrangère [3]. On retrouve en le lisant comme un écho des réjouissances nuptiales et une indication du cérémonial usité alors.

[1] Cf. la description qu'en donne la Bible, I Reg., X, 18-20; II Par., IX, 17-19.

[1] Cf. I Reg., V, 1; X, 25; II Par., IX. 24.
[2] Cf. Desnoyers, *op. cit.*, t. III, p. 337.
[3] On a pensé, non sans vraisemblance, au mariage de Salomon avec la fille du Pharaon (I Reg., III, 1).

La cérémonie principale du mariage israélite consistait, on le sait, dans la conduite de la jeune épouse à la maison de l'époux. Le roi s'avance en équipage tout guerrier au devant de la fiancée, qui se trouve près d'un palais tout incrusté d'ivoire ; le son des luths charme les oreilles. Des filles de roi s'avancent à la rencontre du prince, et voici la reine qui prend place à la droite de son mari, parée de cet or d'Ophir réputé pour sa pureté. Un nouvel hymen est conclu ; les autres épouses de sang royal prennent part aux réjouissances et avec elles les compagnes que la nouvelle reine a amenées de sa patrie lointaine. Un courtisan, que son âge ou son crédit autorise à donner des conseils au roi, saisi par l'inspiration, adresse à la nouvelle souveraine une harangue familière. Il veut rassurer sa timidité et, par d'engageantes promesses, il s'efforce de lui donner confiance en cet inconnu qui s'ouvre devant elle : « Ecoute, ma fille, oublie ton peuple et la maison paternelle ! » L'amour du roi remplacera pour elle la patrie perdue ; sa munificence lui prouvera l'ardeur et la sincérité de ses désirs. Pour la rassurer sur l'accueil qu'elle trouvera au harem, on lui annonce qu'elle y règnera en reine. Et si jamais l'ennui venait à l'envahir, elle aura toujours auprès d'elle, pour la consoler, ces amies qu'elle a amenées de son pays lointain, avec lesquelles elle pourra évoquer les souvenirs de son enfance. Après des paroles aussi encourageantes, le courtisan n'a plus qu'à formuler ses vœux pour les nouveaux mariés : les fils qui naîtront de cette union remplaceront les ancêtres disparus ; leur père les établira princes sur toute la terre, et d'âge en âge ils feront se ressouvenir du nom du roi [1].

A en juger par certains proverbes dédiés aux femmes (XI, 22 ; XII, 4 ; XXI, 9, 19 ; XXV, 24 ; XXVII, 15-16), Salomon trouva moins encore que David (et le fait ne saurait nous surprendre, vu le nombre de ses femmes) des satisfactions paisibles dans son harem. Si parfois il rencontra la femme parfaite (Prov., XVIII, 22), bien plus souvent encore il fut aux prises avec la femme acariâtre, disputeuse, jalouse, et le jour où il introduisit la fille du Pharaon qu'il avait épousée dans un palais construit tout exprès pour elle (I Reg., IX, 24 ; II Par., VIII, 11), il dut exciter dans son harem bien des envies. On ne voit pas toutefois d'épouse, fût-ce la fille du Pharaon ou la Sulamite, jouer sous le règne de Salomon un rôle de premier plan. La femme qui eut alors de l'influence, celle que Salomon traita toujours avec les plus grands égards, celle par laquelle il fallait invariablement passer pour obtenir quelque faveur, c'était Bethsabée, sa propre mère. Dans ce harem luxueux où se pressaient les princesses du plus haut lignage, la mère du roi occupa toujours le premier rang.

Si encore Salomon n'avait dû souffrir que dans sa tranquillité des étrangères qu'il avait épousées ! Parmi elles, il y avait, en dehors de l'Egyptienne, des Moabites, des Ammonites, des Edomites, des Héthéennes et des Sidoniennes. (I Reg., XI, 1). C'étaient là des unions contraires aux anciens usages et aux prescriptions religieuses. En voyant où elles conduisirent un roi qui fut d'abord un modèle de piété et un exemplaire vivant de sagesse, on se rend mieux compte de la prudence des anciens usages et de la législation mosaïque. Nous verrons un jour Salomon, après avoir élevé à Yahweh une demeure magnifique, ne pas hésiter, pour complaire à ses femmes étrangères, à élever des autels à leurs idoles : « à Astarté, l'abomination des Sidoniens ; à Camosh, l'abomination de Moab ; et à Milkom, l'horreur des Benê-Ammon. (II Reg., XXIII, 13). Ces hauts lieux idolâtriques, élevés par Salomon, pourvus par ses soins de prêtres et de victimes, étaient aménagés à l'est de Jérusalem, probablement sur le mont des Oliviers, faisant un injurieux pendant au temple de Yahweh construit si magnifiquement pour l'époque sur la colline d'en face. Ils ne seront détruits qu'à l'époque où Josias (638 609) accomplira sa courageuse et radicale réforme.

II. L'ADMINISTRATION. — Au début, l'administration de Salomon ne se différencia pas essentiellement de celle de David ; les mêmes personnages demeurèrent en charge à la cour, au sanctuaire ou dans l'armée. Seulement il fallut rapidement en augmenter le nombre, car la centralisation se fit plus étroite et les rapports politiques ou commerciaux plus étendus et plus fréquents [1].

Deux faits principaux caractérisent l'administration royale au temps de Salomon : l'institution des préfectures, et l'effacement de plus en plus grand des Cheikhs.

L'institution des préfectures fut la réforme la plus importante, la plus originale et, disons le mot, la plus hardie. Depuis la conquête de Canaan, le territoire était divisé entre les tribus ; Salomon en fit une nouvelle répartition en douze préfectures [2]. Chaque préfecture était gouvernée par un préfet et Azarias, fils de Nathan le prophète, était l'inspecteur des préfets. Chaque préfecture devait subvenir pendant un mois à l'entretien de la cour, des fonctionnaires et du harem, et ce n'était pas là une contribution de minime importance. D'après I Reg., V, 2 et 3, il fallait procurer chaque jour plus de 300 hectolitres de farine, 30 bœufs, 100

[1] Ce psaume est typiquement messianique ; l'épître aux Hébreux (I, 8 9) a appliqué à Jésus Christ ce qui est dit du roi, et la tradition chrétienne voit dans ce mariage la figure de l'union du Christ et de l'Eglise (cf. Ephésiens). Cf. Weber, *Le Psautier du Bréviaire romain*, p. 236. Nous sommes heureux de signaler dès aujourd'hui ce précieux volume à l'attention de nos lecteurs. Nous en reparlerons.

[1] Pour la liste des ministres sous Salomon, cf. I Reg., IV, 2-6. On trouve une seconde liste dans le texte grec : dans le *Vaticanus* après I Reg., II, 46, dans de Lagarde après II, 34. Cette seconde liste contient trop de divergences avec I Reg., IV, 2-6 pour pouvoir en être considérée comme une variante, elle semble indiquer plutôt la composition du personnel de la cour au début du règne de Salomon.

[2] On en trouvera une liste, qui a toutes les apparences d'un extrait de pièces officielles, dans I Reg., IV, 7-19.

moutons et chèvres, sans compter les cerfs, les chevreuils, les daims et les volailles engraissées. Ces chiffres, effarants au premier abord, apparaissent comme très naturels si nous songeons aux centaines de femmes qui peuplaient le harem, à leurs enfants, serviteurs et esclaves, sans oublier, comme il convient, les fonctionnaires de tout grade, les officiers de service et les hôtes. Ajoutons à cela les réserves de fourrage et d'orge qu'il fallait constituer pour qu'au temps de la sécheresse n'aient jamais à pâtir les milliers de chevaux qu'abritaient les écuries royales à Jérusalem ou dans le pays.

Si les limites des préfectures avaient été celles des tribus, il aurait été impossible à certaines d'entre elles de trouver sur leur territoire ce qu'exigeaient pour un mois à tour de rôle les réquisitions journalières. Aussi avait-on eu soin de détacher ici ou là certains cantons plus riches pour les attribuer à une tribu voisine plus pauvre, et même il fallut parfois, pour plus de commodité, prendre comme chefs-lieux des districts non des villes hébraïques, mais des villes cananéennes : ainsi Dôr, que David enleva aux Zakkalas. Des préfectures empiétaient sur plusieurs tribus ; la seconde comprenait le territoire de Dan, la portion occidentale de Juda, et une partie de l'ancien domaine des Philistins ; la troisième contenait une partie de Juda, soit le centre, soit le sud, avec tout le pays de Hepher autrefois cananéen. La région désertique de Juda qui se trouve à l'est, était naturellement en dehors de toute répartition. Enfin, les grandes villes, Jérusalem, Bethléem, Hébron, ne sont mentionnées nulle part, soit parce que le roi les avait exemptées de toute contribution, soit plutôt parce qu'il les avait données en apanage à quelque prince du sang. Roboam (II Par., xi, 23) en tirait des revenus personnels.

Cette répartition, qu'avaient imposée les nécessités économiques, pouvait atteindre aussi un résultat politique qu'un prince aussi clairvoyant que Salomon se devait de poursuivre. Ses prédécesseurs, Saül et surtout David, avaient eu beaucoup à souffrir de l'individualité outrageuse des tribus ; l'unité nationale n'avait pu être réalisée pour un temps qu'au prix des plus grands efforts. En instituant les préfectures, le roi espérait diminuer peu à peu l'esprit particulariste de la tribu et le remplacer par un esprit vraiment national ; en faisant oublier les petites frontières d'autrefois, il comptait qu'on ne songerait plus qu'à celles du royaume.

A la régression de l'esprit de tribu, si particulariste et si jaloux, contribuèrent également la levée des corvées et l'introduction des étrangers. Pour son armée comme pour ses constructions, l'administration royale ne connut plus que des sujets auxquels elle demanda, à quelque tribu qu'ils appartinssent, le nombre de soldats ou de travailleurs que chaque localité ou bourgade pouvait fournir d'après le nombre des habitants. Quant aux étrangers, on n'était plus à l'époque où on les exterminait sans pitié. David avait eu sa légion étrangère. Sous Salomon, l'afflux des étrangers de toute sorte et de toute provenance se fit encore plus considérable. On avait besoin des Phéniciens pour les constructions et les travaux d'art, des Egyptiens pour les chars, des nomades arabes ou araméens pour convoyer les caravanes, source de prospérité pour le pays, de profits substantiels pour le roi ; des Cananéens et des Philistins vaincus et dépossédés pour les corvées. La plupart des étrangers ci-dessus nommés ne faisaient que passer ou, après un séjour de quelques mois ou de quelques années, retournaient chez eux. Il n'en était pas de même des Cananéens ou des Philistins : ils demeuraient dans le pays, se soumettant à certains usages, se considérant non comme les membres d'une tribu, mais comme les sujets du roi. A la longue, les mariages qui les unirent aux Hébreux, l'émancipation dont ils jouirent contribuèrent à former dans tout le pays une atmosphère sociale nouvelle. Le morcellement du territoire par tribus s'y dessina avec moins de netteté, et la capitale apparut de plus en plus comme le centre de l'unité nationale.

A la régression de la tribu contribua également la transformation sociale que provoquèrent la naissance du commerce, l'augmentation de l'armée et le développement de l'administration. L'Israélite agriculteur ou pasteur commença à éprouver l'attrait de la ville où il espérait vivre avec plus d'aisance et de bonheur. On en vit s'établir sur les ports de la Méditerranée et sur celui de la Mer Rouge ou s'installer au nœud de passage des caravanes. Certains voulurent chercher dans l'armée, sur les chars, dans la flotte, une situation à l'abri des incertitudes du lendemain. D'autres enfin visèrent plus haut encore et pour parvenir à un poste élevé ils eurent tôt fait de remarquer qu'ils devaient compter beaucoup sur leur valeur, un peu sur leur famille, et nullement sur leur tribu. A l'individualisme de la tribu se substitua l'initiative de chacun ; le particularisme de la tribu y perdit, le sentiment national y gagna[1].

Parallèlement à la régression de la tribu et comme conséquence de cette dernière et de l'avènement de la royauté, nous constatons sous le règne de Salomon l'effacement de plus en plus prononcé des cheikhs. Sous Saül, ils avaient sanctionné par leurs acclamations le choix de Samuel ; David avait dû recevoir d'eux une double investiture : l'une pour devenir roi de Juda (II Sam., ii, 4), l'autre pour devenir roi d'Israël (II Sam., iii, 17-21 ; v, 1 3). Rien de semblable ne se produisit à l'avènement de Salomon. Les cheikhs s'inclinèrent sans discussion devant le fait accompli, trop heureux que le roi leur laissât le droit de paraître autour de lui lors de la Dédicace du Temple (I Reg., viii, 1). Comme ils s'étaient d'ailleurs montrés inférieurs à leur tâche et avaient,

[1] Cf. Desnoyers, *op. cit.*, t. iii, p. 365-369.

par leur incapacité et leurs divisions, rendu nécessaire l'institution de la royauté, le peuple assistait à leur effacement sans aucun regret. Il avait davantage confiance en son roi pour le défendre, et parfois, de la sentence rendue par le cheikh dans un procès il en appelait, non sans raison et souvent avec avantage, à la justice du roi [1]. A côté de la majesté et de l'opulence du roi, le cheikh de village apparaissait comme un petit seigneur qui avait été autrefois quelqu'un et qui, de plus en plus, tendait à n'être plus rien. Les préfets du territoire, dont le rang était si élevé que Salomon ne dédaignait pas de donner à deux d'entre eux l'une de ses filles en mariage (I Reg., IV, 11, 15), étaient bien au-dessus d'eux ; leur autorité était considérable, elle comportait un droit de réquisition quasi discrétionnaire, et tous les sujets qui vivaient dans les limites de la préfecture, les cheikhs comme les gens du commun, devaient apporter bon gré mal gré la portion fixée des produits de leurs champs et de leurs troupeaux.

Et pourtant ces vieux cheikhs en voie de disparaître représentaient en Israël des choses bien précieuses pour un peuple : la dignité et la simplicité de la vie, l'attachement à la famille et à l'étroite solidarité qui doit exister entre ses membres, l'attachement à tout un passé de religion austère et de faits glorieux accomplis par les ancêtres. Les nouvelles classes sociales, celle des gens de guerre, des commerçants, des fonctionnaires, que l'unification du royaume, les nécessités de sa défense ou les profits à retirer de sa prospérité avaient fait sortir des rangs les plus modestes de l'ancienne société israélite, furent loin d'avoir comme les cheikhs le culte du passé et le respect de la tradition. Partisans fanatiques du régime nouveau tant qu'ils auront à en espérer quelque chose, ils en deviendront facilement les adversaires redoutables, aussi bien au point de vue politique qu'au point de vue religieux, quand ils n'auront plus rien à en attendre. Gens de guerre, d'une morale peu élevée et d'un patriotisme peu éclairé, quand ils seront sans emploi, ils vivront volontiers d'intrigues et renverseront les souverains qu'ils ne trouveront pas assez dociles ou assez généreux. Commerçants rapidement enrichis, ils voudront accroître leur fortune par tous les moyens et ils ne reculeront ni devant les fraudes les plus scandaleuses, ni devant l'exploitation éhontée de leurs compatriotes. Fonctionnaires aussi avides d'avancement que de richesses, ils allieront à la servilité la plus basse et, en apparence, la plus sincère l'égoïsme le plus féroce, soigneront leurs intérêts en trompant leur maître et en sacrifiant leurs adversaires ou leurs compétiteurs. Les pages des prophètes sont remplies contre eux d'invectives que les faits reprochés ne justifient que trop.

[1] Le roi Josaphat (873-848) retira presque entièrement aux cheikhs le droit de rendre la justice à la porte des villes.

III. L'ARMÉE. — Bien qu'il fût l'ami de la paix, comme son nom le présageait et son caractère l'y poussait [1], comme l'exigeait aussi l'organisation administrative d'un vaste royaume constitué en quelques années, Salomon comprit que la sécurité de ses frontières exigeait une armée permanente, suffisamment nombreuse pour encadrer les recrues et imposer aux peuples tributaires la soumission, aux voisins jaloux le respect des frontières. Il poursuivit donc l'œuvre de David, mais en l'amplifiant et en la perfectionnant sur un point important, par l'introduction des chars de combat.

Tous les peuples environnants : Egyptiens, Araméens, Assyriens, en possédaient un grand nombre. Bien des fois dans les combats l'outillage par trop primitif des Israélites leur avait été une cause d'infériorité. Même, quand ils auraient pu sous David se procurer à bon compte, après la défaite des Syriens, des chars et des chevaux, les Hébreux y avaient renoncé, mettant les chars hors d'usage et se contentant de couper les jarrets des chevaux. Bien des causes expliquent, sans la légitimer, leur hostilité vis-à-vis de cet équipement de combat si utile : d'abord une confiance absolue en Yahweh qui se devait d'assurer les destinées de son peuple de prédilection et de le faire triompher dans les combats ; aussi un amour du passé, des anciens usages, de la routine, qui n'était pas sans être pour le progrès un sérieux obstacle ; enfin, des difficultés réelles d'ordre matériel. Comment, dans ces régions montagneuses où trop longtemps se trouvèrent confinés les Hébreux, faire évoluer des chars de combat et cueillir sur le sol le fourrage nécessaire pour la nourriture des chevaux ? Et puis, pour un peuple pauvre comme l'étaient les Israélites au temps de Saül et de David, où trouver les ressources nécessaires pour acheter chars et chevaux en grand nombre (sinon, ils étaient inutiles) et entretenir le personnel exercé qui, le moment venu, était seul capable de les utiliser avec profit dans le combat, alors que l'argent manquait pour fournir aux fantassins les armes rudimentaires les plus indispensables ? Ces raisons diverses d'ordre religieux, moral et matériel, nous expliquent les réserves de David vis-à-vis des chars de combat. S'il en conserva quelques-uns après la défaite des Syriens, ce fut comme instruments de parade ; ses fils s'en servirent pour se faire admirer et pour éblouir le peuple ; lui, resta fidèle à sa vieille mule.

Salomon, au contraire, eût commis une grosse faute politique s'il n'avait pas profité de l'afflux des richesses sous son règne pour doter l'armée, en dépit des préjugés, de chars de combat nombreux et bien équipés. Israël possédait alors les plaines de Iezreel et de la Séphéla, que les guerres victorieuses de David avaient arrachées aux Cana-

[1] On ne signale comme entreprise guerrière sous son règne que l'attaque de Gézer où il lui fallut le concours des Egyptiens, et la reprise de Hamath de Soba sur les Araméens (II Par., VIII, 3 ; I Reg., IX, 16).

néens et aux Philistins. Pour les conserver, pour protéger les régions montagneuses contre toute invasion, des chars de combat étaient rigoureusement indispensables. Il fallait à tout prix et sans retard en doter l'armée.

Salomon n'eut garde d'y manquer (I Reg., v. 6 ; x, 26 29 ; II Par., I, 14, 16, 17 ; IX, 25) et il pourvut son armée de 4.000 chars et de 8.000 chevaux. La plupart des chars provenaient d'Egypte (I Reg., x, 20) et coûtaient, selon le texte hébreu (le texte grec ne porte que 100) 600 sicles d'argent, soit environ 1.800 fr. de notre ancienne monnaie [1]. Les chevaux provenaient ou de l'Egypte ou du pays de Goâ (Cilicie orientale). En Egypte on les payait 150 sicles, soit environ 450 fr. ; au pays de Goâ le prix variait suivant les objets acceptés en échange. D'ailleurs, pour diminuer les frais de sa cavalerie et en assurer le renouvellement ou l'entretien, Salomon fit peut-être dans des haras l'élevage des chevaux, en tout cas il en fit le commerce et en livra aux rois des Hittites et des Araméens. (I Reg., x, 29; II Par., I, 17 ; IX, 28). La nourriture de tous ces chevaux, dans un pays où il n'y a pas de pâturages permanents, pesait lourdement sur les agriculteurs. Amos (VII, 1) parle de la « coupe du roi » ; on se demande si cette institution qui réservait aux écuries royales l'herbe de la pousse printanière ne remonte pas à Salomon. On se demande également si les vastes substructions voûtées qui occupent le sous-sol de l'angle sud-est de l'esplanade du Temple ne méritent pas en toute réalité le nom d'*Ecuries de Salomon* par lequel on les désigne couramment.

Les chars n'étaient pas tous concentrés à Jérusalem ; il y en avait en dépôt dans les villes de la plaine, où ils pouvaient évoluer mieux à leur aise et se préparer au combat. Josué (XIX, 5, 6) mentionne Beth-hammarkaboth, la « Maison des chars, » et Haçar-soûsa, l' « enclos aux Juments » (cf. I Par., IV, 31 ; I Reg., IX, 19).

Le service des chars exigeait un personnel spécialisé pour soigner les chevaux et les conduire à l'état isolé ou en formation de combat. A l'imitation des Hittites, les Hébreux mettaient trois hommes sur chaque char : le cocher, l'archer dont les flèches étaient à portée de la main dans des carquois attachés de chaque côté du char, et le porteur de bouclier qui se tenait en avant, à droite du conducteur, pour diriger le combat et abriter ses compagnons contre les traits de l'ennemi. Ces trois hommes ne pouvaient être que des soldats de métier à la charge de l'Etat ; ils constituaient un corps d'élite ; la jeunesse ambitionnait d'y servir, comme elle ambitionna, toujours et de tout temps, de servir dans la cavalerie, acceptant volontiers, en raison de la supériorité du combattant monté sur le fantassin, les surcharges qu'imposait ce service nouveau où chacun espérait se couvrir de gloire.

IV. Les finances. — Pour subvenir aux dépenses de sa cour, à l'entretien de ses chevaux et de ses chars, aux constructions somptueuses qu'il projetait, Salomon eut besoin de ressources considérables. Il se les procura en partie, nous l'avons déjà vu, par les réquisitions en nature, par les tributs et les présents plus ou moins volontaires (I Reg., v, 1 ; x, 25 ; II Par., IX, 24) ; surtout, par les droits de transit sur les caravanes et par le commerce lointain par mer et par terre, qui prit sous son règne un essor considérable. Les réquisitions pour le roi ou pour le culte absorbaient près d'un cinquième du produit des terres ou de l'élevage.

Les présents faits annuellement répondaient à de vieux usages orientaux. Autrefois on les faisait aux cheikhs ; maintenant on les faisait au roi, pour se ménager ses faveurs ou s'attirer ses bonnes grâces. De ce chef, arrivaient à la cour chevaux, mulets, aromates, étoffes précieuses, or ou argent.

La Palestine était un lieu de passage pour les caravanes qui faisaient le trafic entre l'Egypte et la Babylonie, la Syrie, la Phénicie et les ports méditerranéens. Aux marchands, Salomon assurait un passage libre et des postes de relais ; en retour il percevait une taxe sur toutes les marchandises et une dîme sur les objets précieux (II Par., IX, 14). Il se réservait même le monopole de certaines transactions, par ex. celui des chevaux et des chars pour les rois des Héthéens et des Syriens (I Reg., x, 29).

Mais c'est surtout par le commerce lointain, par les caravanes, principalement par la flotte, que Salomon accrut ses richesses de toutes sortes dans des proportions considérables : poteries et vases de métal précieux, armes solides et luxueuses, bijoux, émaux, ivoire, pierreries, parfums, bois d'essence rare arrivèrent sans cesse à la cour.

L'or surtout y afflua. David en avait mis en réserve à la suite de ses victoires notamment sur les Araméens. (I Par., XXII, 14 ; II Sam., VIII, 7, 10-12). Salomon en reçut une telle quantité qu'on serait capable de la déclarer invraisemblable, si la découverte récente du tombeau d'un Toutankhamon ne nous avait montré à quel point on le prodiguait dans la haute antiquité, où on le considérait moins comme une monnaie que comme un objet de parure. Le livre des Rois (I Reg., x, 14, 15) évalue le revenu annuel du roi à 666 talents d'or, soit près de 30.000 kilos d'or, puisque le talent pesait 49 k. 110 ; et comme il valait dans les 160 000 f., près de cent millions de francs-or (96.560.000). Ces chiffres, il est à le craindre, ont dû être arrondis au cours de la transmission manuscrite, et ils semblent mieux traduire l'admiration postérieure que décrire la réalité du moment. La Bible nous dit bien qu'au temps de Salomon l'argent et l'or étaient à Jérusalem aussi communs que les pierres (II Par., I, 15 ; I Reg., x, 27) : ce

[1] C'étaient des véhicules aux formes légères et gracieuses. Le caisson arrondi par devant était ouvert à l'arrière ; un fond de cordes entrelacées amortissait les chocs pendant la course ; les roues étaient hautes ; un long timon permettait d'y atteler deux chevaux côte à côte.

sont là des façons de parler qu'il ne faut pas plus prendre à la lettre que celle de Doushratta, roi de Babylone, écrivant à Aménophis VI qu'en Egypte l'or était aussi abondant que la poussière [1]. Mais quand on voit un conquérant de la taille de Thoutmès III ne recevoir en dix-neuf ans de règne et de conquêtes que deux mille talents d'or [2], il est bien permis de n'accepter les chiffres bibliques qu'avec une certaine réserve, surtout que pour David les Paralipomènes n'hésitent pas à parler de mille talents d'or et de mille fois mille talents d'argent. (II Par., XXII, 14). En prenant ces chiffres au pied de la lettre on arriverait à plus de vingt cinq milliards de francs-or, bien qu'on ne fit nul cas de l'argent au temps de Salomon. (II Par., IX, 21).

Contentons-nous donc de dire, sans vouloir trop préciser, que Salomon disposa de ressources considérables. Il en fit d'ailleurs, en partie, un excellent usage. Au Temple, il prodigua l'or pour le mobilier sacré, les boiseries et les offrandes : il fit deux cents grands boucliers d'or et trois cents petits (I Reg., X, 16, 17) ; dans son palais il multiplia les ustensiles et les vases d'or et d'argent. Mais comme il arrive souvent aux monarques trop fastueux dont la fortune s'édifie rapidement, Salomon ne sut pas régler ses dépenses sur ses revenus et surseoir à temps aux constructions et aux embellissements. Indépendamment des difficultés que devaient créer à son successeur les exagérations commises en corvées et en taxes, il connut lui aussi les sérieux embarras d'une trésorerie aux abois, qu'il avait eu le tort de croire inépuisable. Son fournisseur en matériaux et en ouvriers, Hiram de Tyr, était pour lui un ami, mais c'était aussi un commerçant : la régularité avec laquelle étaient versées à sa cour les redevances annuelles en blé, orge, vin et huile, l'empêcha de présenter trop vite sa note ; mais quand il se décida à la donner, Salomon n'eut pour la solder d'autre moyen que d'abandonner en paiement vingt villes de la Haute Galilée contiguës au territoire phénicien. (I Reg., IX, 10 14).

Ainsi commençait, pour faire face à une prodigalité sans limite, le démembrement du royaume si glorieusement constitué par David.

II. — Principaux articles de Revues et de Dictionnaires parus en 1931 sur des questions bibliques [3]

1° Questions générales d'introduction

I. THEOLOGIE ET CRITIQUE BIBLIQUE. — *Constitutionis Apostolicæ « Deus Scientiarum Dominus » momentum pro studiis biblicis :* A. Bea, *B.* 1931, p. 385-394.

Ecriture Sainte : Höpfl, *Supplém. Dict. Bible,* t. II, col. 457-87.

Abusus Sacræ Scripturæ a concilio Tridentino interdictus : U. Holzmeister, *V. D.* 1931, p. 307-09, 373-76.

Critique biblique : Höpfl, *Supplém. Dict. Bible,* t. II, col. 226-40.

Critique textuelle de l'A. T. : Dennefeld, *ibid.,* col. 240-56.

Critique textuelle du N. T. : Pirot et Vogels, *ibid.,* col. 256-74.

De linguis biblicis : Lattey, *V. D.* 1931, p. 278-88.

La métrologie dans la Bible : A. Barrois, *R. B.* 1931, p. 185-213.

Alphabet phénicien et caractères minoens : M. Dayet, *Rev. archéologique* 1930, p. 28-40.

Alphabet phénicien : Synave, *D. Con. Rel. S.* 1931, col. 519-21.

Décalogue : Eberharter, *Supplém. Dict. Bible,* t. II, col. 341-51.

Les sacrifices de l'ancienne Loi : R. V., *Jérusalem,* n° 164, nov.-déc. 1931, p. 161-68.

L'argument prophétique (bibliographie) : *R. A.,* mars 1931, p. 376-77.

Dépôt de la foi : Medebielle, *Supplém. Dict. Bible,* t. II, col. 374-95.

Origines françaises du décret « Lamentabili » (1903-1907) : Paul Dudon, *B. Litt. eccli.* 1931, p. 73-96.

Un roman inexcusable, Mgr Batiffol et l'abbé Turmel, par M. Félix Sartiaux : Louis Saltet, *B. Litt. eccli.* 1931, p. 19-36, 97-100.

Ecole biblique et archéologique française de Jérusalem : C. Spicq, *Supplém. Dict. Bible,* t. II, col. 451-57.

Codicis Evangeliorum purpurei N folium iterum repertum : A. Vaccari, *B.* 1931, p. 483-84 (cf. *B.* 1924, p. 403).

Zu den Beuroner Palimpsest fragmenten : Alban Dold, *B.* 1931, p. 367-68.

Propaggini del Diatessaron in Occidente : A. Vaccari, *B.* 1931, p. 326-54.

II. ECRIVAINS ECCLESIASTIQUES ET COMMENTATEURS. — *Etude sur le Liber de divinis Scripturis :* D. de Bruyne, *R. Bén.* 1931, p. 124-41.

Les Presbytres et l' « Exegesis » de Papias : D. C. Lambot, *R. Bén.* 1931, p. 116-23.

Origène, Vie et travaux scripturaires : G. Bardy, *D. Théol.* fasc. 95-96, col. 1489-1565.

Iohannes Bernardus de Rossi S. Scripturæ studiosus : A. Vaccari, *V. D.* 1931, p. 349-52.

Desnoyers : F. Cavallera, *Supplém. Dict. Bible,* t. II, col. 431-32.

Durand : A. Condamin, *ibid.,* col. 448-50.

Duhm : L. Pirot, *ibid.,* col. 447.

Driver : L. Pirot, *ibid.,* col. 446-47.

Dieulafoy : L. Pirot, *ibid.,* col. 432.

Delitzsch : L. Pirot, *ibid.,* col. 351-52.

III. HISTOIRE BIBLIQUE. — *Les débuts de l'âge des métaux dans les grottes des déserts de Judée :* Neuville et A. Malon, *Syr.* 1931, p. 24-47.

Abraham dans le cadre de l'histoire : P. Dhorme, *R. B.* 1931, p. 364-74, 503-18 (voir *R. B.* 1928, p. 367 et s., 481 et s.).

[1] Cf. Knudtzton, *Die El-Amarna Tafeln,* 19, l. 61 : 27, l. 106. Aussi voyons-nous les rois de Babylonie et d'Assyrie demander en une seule fois au Pharaon trois mille talents d'or : cf. *op. cit.,* 4, l. 49 ; 16, l. 32 ; 19, l. 34 et s. ; 27, l. 104-109.

[2] Cf. Maspéro, *Histoire ancienne des Peuples de l'Orient classique,* t. II, p. 490, n° 2.

[3] Voici la signification des abréviations qui seront employées : *R. B.* Revue biblique ; — *R. A.* Revue apologétique ; — *Sc. Phil. et théol.* Revue des Sciences philosophiques et théologiques ; — *R. Strass.* Revue des Sciences religieuses de la Faculté de théologie catholique de Strasbourg ; — *B.* Biblica ; *V. D.* Verbum Domini ; — *R. Sc. Rel.* Recherches de Science religieuse ; — *R. Bén.* Revue bénédictine ; — *Jérus.* Jérusalem ; — *Syr.* Syria ; — *B. Litt. eccli.* Bulletin de littérature ecclésiastique de l'Institut catholique de Toulouse ; — *Dict. Arch.* Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie ; *D. Théol.* Dictionnaire de théologie ; *D. Con. Rel. S.* Supplément 1931 au Dictionnaire pratique des connaissances religieuses : — *Supplém. Dict. Bible* Supplément au Dict. de la Bible.

Nous ne faisons pas figurer dans cette nomenclature les articles d'un caractère trop technique.

Les Amorrhéens, Amourrou vassal des Hittites : P. Dhorme, *R. B.* 1931, p. 161-84.

David : L. Pirot, *Supplém. Dict. Bible*, t. II, col. 287-330.

Dispersion, Diaspora : J. Vandervorst, *ibid.*, col. 432-45.

Les juifs de la dispersion : L. D., *Jérus.* nº 163, sept.-oct. 1931, p. 129-34.

Delphes (Inscription de) : L. Hennequin, *Supplém. Dict. Bible*, t. II, col. 355-73.

La lettre de Claude aux Alexandrins à propos d'un examen récent : Lagrange, *R. B.* 1931, p. 270-76.

IV. FOUILLES ET ARCHÉOLOGIE. — *Les fouilles de Byblos* : L. Hennequin, *R. A.* juin 1931, p. 670-83.

Byblos après quatre ans de fouilles : Couroyer, *R. B.* 1931, p. 276-91.

Les fouilles récentes de Jéricho et la Bible : X. M., *Jérus.* nº 159, janv.-fév. 1931, p. 21-4.

De recentibus effossionibus in Jericho : L. Semkowski, *V. D.* 1931, p. 52-5.

Ostraca Samariæ : L. Semkowski, *V. D.* 1931, p. 179-84.

Les fouilles de Minel-el-Beida et de Ras Shamra, 2e campagne, Rapport sommaire : E. Schæffer, *Syr.* 1931, p. 1-14.

Le déchiffrement des tablettes alphabétiques de Ras Shamra : Ch. Virolleaud, *Syr.* 1931, p. 15-23.

Brèves remarques sur les tablettes de Ras Shamra : R. Dussaud, *Syr.* 1931, p. 67-77.

Première traduction des textes phéniciens de Ras Shamra : P. Dhorme, *R. B.* 1931, p. 32-56.

Vocabulaire de Ras Shamra : F. Thureau-Dangin, *Syr.* 1931, p. 225-66.

Un poème phénicien de Ras Shamra : Ch. Virolleaud, *Syr.* 1931, p. 193-224, 350-57.

David (Cité de) : A. Mallon, *Supplém. Dict. Bible*, t. II, col. 330-41.

Les monuments de Qoubeibeh : H. Vincent, *R. B.* 1931, p. 57-91.

Eglise St-Pierre et Maison de Caïphe : E. Power, *Supplém. Dict. Bible*, t. II, col. 691-756.

St. Peter in Gallicantu : E. Power, *B.* 1931, p. 411-46.

The upper church of the Apostles in Jerusalem and the Lateran sarcophagus nº 174 : E. Power, *B.* 1931, p. 219-32.

Dédicace d'un temple à Jérusalem : *R. B.* 1931, p. 292-94.

L'inscription de Nazareth sur la violation des sépultures : R. Tonneau, *R. B.* 1931, p. 544-64.

L'inscription de Nazareth : J. Zeiller, *R. Sc. Rel.* 1931.

Encore le rescrit impérial sur les violations de sépulture : Carcopino, *Rev. historiq.* 1931, p. 77-92 (voir *R. B.* 1930, p. 567-71).

Résurrection de J.-C. à propos d'un rescrit impérial sur les violations de sépulture : L. Vaganay, *D. Con. Rel. S.*, col. 717-19.

V. GÉOGRAPHIE BIBLIQUE. — *Damas* : A. Barrois, *Supplém. Dict. Bible*, t. II, col. 275-87.

Délos : A. Barrois, *ibid.*, col. 352-55.

Dor : A. Barrois, *ibid.*, col. 445-46.

Béthanie au delà du Jourdain : D. Buzy, *R. Sc. Rel.* 1931, p. 444-62.

Gaza au VIe siècle d'après le rhéteur Chorikios : Abel, *R. B.* 1931, p. 5-31.

Découverte des ruines de Sodome : Marc-André Fabre, *Jérus.* nº 162, juil.-août 1931, p. 104.

Les fouilles de l'Institut biblique pontifical dans la vallée du Jourdain : A. Mallon, *B.* 1931, p. 257-70 (voir *B.* 1930, p. 3-22 et 129-48).

Die naturwissenschaftlichen Ergebnisse der dritten Grabung am tell Ghassûl : R. Köppel, *B.* 1931, p. 157-61.

Pour le site de la Pentapole, Histoire d'une controverse : Abel, *R. B.* 1931, p. 388-400.

Exploration du sud-est de la vallée du Jourdain : Abel, *R. B.* 1931, p. 214-26, 375-400.

Die peregrinatio Ætheriæ und das Onomastikon des Eusebius : Ziegler, *B.* 1931, p. 70-84, 162-98.

Voyage de trois capucins en Méditerranée et aux Lieux Saints, (1624-1626) : Abel, *R. B.* 1931, p. 249-68, 564-78.

La Strata Diocletiana : M. Dunand, *R. B.* 1931, p. 227-48, 416-34.

A propos de la Strata Diocletiana : *R. B.* 1931, p. 579-84.

2º Ancien Testament

I. LIVRES HISTORIQUES. — *Gen.* I, 1-II, 3 *Narratio biblica Creationis* : Th. ab Orbiso, *V. D.* 1931, p. 141-55.

Gen. XII, 3 « *In te benedicentur universæ cognationes terræ* » : A. Fernandez, *V. D.* 1931, p. 137-40.

Gen. XV, 6 « *Credidit Abraham Deo et reputatum est illi ad justitiam* » : Id., *ibid.*, p. 326-30.

Gen. XXII, 18 « *Benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ* » : Id., *ibid.*, p. 161-64.

Ebraico « adnerotes » Gen. XXXI, 47 : A. Vaccari, *B.* 1931, p. 243-46.

Les trompettes de Jéricho et la grêle d'aérolithes de Gabaon : F. de Mely, *Rev. Archéologiq.* 1930, p. 111-16.

Israels Einzug in Kanaan : H. Wiesmann, *B.* 1931, p. 90-92 (voir *B.* 1930, p. 216-30).

Critica historico-literaria de Jos. III, 1-V, 1 : A. Fernandez, *B.* 1931, p. 93-98.

El atentado de Gabaa historico-literaria de Jud. XIX-XXI : Id., *ibid.*, p. 297-315.

Der historische hintergrund von Richter III, 8-10 : H. Hänsler, *B.* 1931, p. 3-26, 271-96, 395-410 (voir *B.* 1930, p. 391-418).

Achab et Josaphat « in area juxta ostium Samariæ » : A. Fernandez, *V. D.* 1931, p. 362-65.

II. LIVRES PROPHÉTIQUES. — *De nominibus Emmanuelis, Is.* VII, 14 ; IX, 5 : A. Vaccari, *V. D.* 1931, p. 7-15.

Spiritus septiformis (Is. XI, 2) : Id., *ibid.*, p. 129-33.

De falsis prophetis apud Jeremiam et Ezechielem : A. Skrinjar, *V. D.* 1931, p. 99-105.

In Jeremiam XXV, 38 ; XLVI, 16 ; L, 16, *La colère de la colombe* : P. Giraud, *R. B.* 1931, p. 91-92.

La colère de la colombe (Jér. XXV, 38 ; XLVI, 16 ; L, 16) : A. Condamin, *B.* 1931, p. 242-43.

Osée : Clamer, *D. Théol.*, fasc. 95-96, col. 1629-52.

Zach. XI, 4-17 ; XIII, 7-9, *L'allégorie des deux Pasteurs* : Renié, *R. A.* avril 1931, p. 496-99.

Zach. XII, 10 « *Aspicient ad me quem confixerunt* » : A. Skrinjar, *V. D.* 1931, p. 233-42.

De matrimoniis mixtis apud Mal. II, 10-16 : Seraphinus ab Auseio, *V. D.* 1931, p. 366-71.

III. LIVRES SAPIENTIAUX. — *A propos d'un conte égyptien* : E. Suys, *B.* 1931, p. 355-66.

De fontibus ægyptiacis librorum sapientialium : G. Lambert, *V. D.* 1931, p. 121-28.

Ecclesiastici hebraice fragmentum nuper detectum : A. Vaccari, *V. D.* 1931, p. 172-78.

Pour une connaissance parfaite du livre de Job : P. Cruveilhier, *R. A.* déc. 1931, p. 641-67.

Ex disputatione Jobi cum amicis suis (Job. VI et VII) : Zorell, *V. D.* 1931, p. 33-37.

La conduite de la Providence selon le livre de Job, exposé des diverses opinions : P. Cruveilhier, *R. A.* janv. et fév. 1931, p. 5-21 et 150-68.

Die erste Psalmenubersetzung des heiligen Hieronymus und das Psalterium romanum : A. Allgeiter, *B.* 1931, p. 447-82.

Ps. L « *Miserere* » : R. Arconada, *V. D.* 1931, p. 197-206.

Ps. LXVIII, 22 « *In siti mea potaverunt me aceto* » : X. Porporato, *V. D.* 1931, p. 165-71.

Ps. CXXVI, 2 « *Surgite postquam sederitis* » : Kroon, *V. D.* 1931, p. 38.
Ps. CXXVI, 4 « *Ita filli excussorum* » : Id., ibid., p. 42.
Ps. CXXXVIII, 16 « *Dies formabuntur et nemo in eis* » : Id., *ibid.*, p. 243.
Ps. CXXXVIII, 17 « *Mihi nimis honorificati sunt amici tui* » : Id., *ibid.*, p. 277.
Ps. CXXXVIII, 20 « *Accipient in vanitate civitates tuas* » : Id., *ibid.*, p. 264.

3o Nouveau Testament

I. THEOLOGIE. — *Divus Augustus, L'idée dynastique chez les empereurs* : J. Gagé, *Rev. Archéologiq.* 1931, p. 11-41.
Adonai et Kyrios : Cerfaux, *Sc. Phil. et théol.* 1931, p. 417-52.
Le nom divin « Kyrios » dans la Bible grecque : Id., *ibid.*, p. 27-51.
Vindex seu redemptor noster apud Hebrœos : Santos Olivera, *V. D.* 1931, p. 89-94.
Jahve populi sui redemptor : Id., *ibid.*, p. 97-98.
Redemptor noster Christus : Id., *ibid.*, p. 134-36.
De sacrificio Christi in cruce quid S. Paulus in epistula ad Hebrœos docuerit : P. Fritz, *V. D.* 1931, p. 71-80.
Une découverte importante au sujet du mot « primogenitus » : *R. A.* juillet 1931, p. 110-12 (résume l'article de Frey dans *B.* 1930, p. 373-90).
La crainte de la mort en Jésus agonisant : P. Bonnetain, *R. A.* sept. 1931, p. 276-95.
Marie, mère de Dieu : H. Leclercq, *Dict. Arch.* fasc. 112-13, col. 1982-2043.
Descente du Christ aux enfers : Chaine, *Supplém. Dict. Bible,* t. II, col. 395-431.
La conception du salut d'après les Evangiles synoptiques : J.-B. Colon, *R. Strass.* 1931, p. 27-70, 193-233, 382-412.
Eglise : Medebielle, *Supplém. Dict. Bible,* t. II, col. 487-691.
Duplex Israel : carnalis et spiritualis : A. Fernandez, *V. D.* 1931, p. 230-32.
Sagesse et Christianisme : Festugière, *R. B.* 1931, p. 401-15.
Les sentences finales des paraboles évangéliques : D. Buzy, *R. B.* 1931, p. 321-44.
Le but des paraboles sur le règne et l'économie des lumières divines d'après l'Ecriture Sainte : A. Skrinjar, *B.* 1931, p. 27-40 (voir *B.* 1930, p. 291-321 et 426-49).
II. HISTOIRE. — *Historia biblica* : C. Lattey, *V. D.* 1931, p. 143-51.
Le judaïsme à Rome : Frey, *B.* 1931, p. 129-56.
Les communautés juives de Rome aux premiers temps de l'Eglise : Frey, *R. Sc. Rel.* 1931, p. 129-68 (voir 1930, p. 269-97).
Notes pratiques d'exégèse biblique : brebis, aigle, pluie de cailles, animaux purs et impurs : A. Curtet, *Jérus.* no 163, sept.-oct. 1931, p. 136-39.
Le pain de Taboun : D. Buzy, *Jérus.* no 162, juil.-août 1931, p. 99-104.
La culture du blé et la fabrication du pain au temps de N.-S. : Schwalm, dans *Jérus.* no 160, mars-avril 1931, p. 37-43 (reproduction d'un chapitre du livre *La vie privée du peuple juif à l'époque de J.-C.*, Paris, Gabalda, 1910).
La Pentecôte juive : H. C., *Jérus.* no 161, mai-juin 1931, p. 65-66.
De quibusdam signis luctus : E. Suys, *V. D.* 1931, p. 207-11.
Hérode Agrippa II : X. Marchet, *Jérus.* no 160, mars-avril 1931, p. 45-49.
La secte politico-religieuse des Sadducéens : R. V., *ibid.*, p. 33-35.
La secte des Pharisiens : R. V., *Jérus.* no 159, janv.-fév. 1931, p. 5-8.
Les Publicains : H. C., *Jérus.* no 162, juil.-août 1931, p. 97-98.
Jésus et Josèphe : L. Vaganay, *D. Con. Rel. S.*, col. 647-49.
La description de l'aspect physique de Jésus par Josèphe d'après les théories de M. Robert Eisler : Braun, *R. B.* 1931, p. 345-63, 519-43.
« *Surrexit, non est hic* » : da Fonseca, *V. D.* 1931, p. 81-83 (voir *R. B.* 1925, p. 401-31).
La prédication de l'Evangile par le Christ Notre-Seigneur : J. Lebreton, *R. Sc. Rel.* 1931, p. 6-37.
Un prétendu ossuaire de Jésus : A. Barrois, *R. A.* juin 1931, p. 753-54.
Le nom de Marie : H. Leclercq, *Dict. Arch.* fasc. 112-13, col. 2119-20.
La sépulture de Pierre : Guignebert, *Rev. Historiq.* 1931, p. 225-53 (l'auteur prétend que la tradition romaine touchant la sépulture de Pierre ne nous apporte aucune confirmation de la venue de l'Apôtre à Rome).
III. EVANGILES. — *Quelle est la nature de l'étoile des Mages ?* J. Portier, *Jérus.* no 159, janv.-fév. 1931, p. 1-3.
Mulier hemorroissa sanatur (Mt., V, 25-34) : Emman. a S. Marco, *V. D.* 1931, p. 321-25.
« *Nonne et ethnici hoc faciunt ?* » (Mt., V, 47) : F. X. Porporato, *ibid.*, p. 15-22.
Sans bâton ni chaussure (Mt., X, 10) : Thibaut, *Nouv. Rev. Théologiq.* 1931, p. 54-56.
Altera multiplicatio panum (Mt., XV, 32-39) : H. Liese, *V. D.* 1931, p. 193-96.
Les proverbes des vautours et du cadavre : Thibaut, *Nouv. Rev. Théologiq.* 1931, p. 57-58.
« *Erunt duo in lecto uno* » (Mt., XXIV, 40) : Id., *ibid.*, p. 56-57.
« *Je vous salue, Marie* » (Luc, I, 28) : H. Leclercq, *Dict. Arch.* fasc. 112-13, col. 2053-62.
Le Magnificat, attribution et bibliographie : Id., *ibid.*, fasc. 108-09, col. 1125-29.
Parabola boni samaritani (Luc, X, 25-37) : C. A. v. Liempd, *V. D.* 1931, p. 262-63.
Dominus ad cenam invitatus die sabbato (Luc, XIV, 1-12) : H. Liese, *ibid.*, p. 257-61.
De la connaissance de la foi dans S. Jean : J. Huby, *R. Sc. Rel.* 1931, p. 385-421.
Prologi Johannei idea principalis et divisio : U. Holzmeister, *V. D.* 1931, p. 65-70.
Filius Reguli sanatur (Jo., IV, 46-53) : H. Liese, *ibid.*, p. 289-93.
De S. Johanne evangelista (Jo., XXI, 19-24) : Id., *ibid.*, p. 357-61.
IV. ACTES DES APOTRES, EPITRES, APOCALYPSE. — *L'ultimo decennio di critica sugli atti degli Apostoli* : A. Vitti, *B.* 1931, p. 233-42.
De authentia Lucana actuum quid Chrysostomus doceat ? V. Larranaga, *V. D.* 1931, p. 265-76.
Notæ in Act. XXII, 3 et XXVI, 4, 5 : A. Vitti, *ibid.*, p. 331-34.
S. Paul prédicateur : H. Morice, *R. A.* octob. 1931, p. 420-32.
S. Paul et la loi des dépôts : Spicq, *R. B.* 1931, p. 481-502.
Fuitne Paulus Ephesi « vinctus Christi Jesu ? » W. Grossouw, *V. D.* 1931, pp. 294-97, 343-48.
Peccatum et Lex (Rom., VII, 7-25) : Emman de Los Rios, *ibid.*, p. 23-28.
Maranatha (I Cor., XVI, 22) : H. Leclercq, *Dict. Arch.* fasc. 110-11, col. 1729-30.
« *Propter angelos* » (I Cor., XI, 10) : J. Mezzacasa, *V. D.* 1931, p. 39-42.
De spiritu et littera (II Cor., III, 4-9) : H. Liese, *ibid.*, p. 225-29.
Textus codicis Claromontani D in epistula ad Galatas : J. M. Bover, *B.* 1931, p. 199-218.
« *Si quis episcopatum desiderat, bonum opus desiderat* » (I Tim., III, 1) : U. Holzmeister, *B.* 1931, p. 41-69.

Si quis episcopatum desiderat, quid tandem desiderat? L. S., *V. D.* 1931, p. 106-09.

« *Apparuit gratia Dei Salvatoris nostri* » (Tit. II, 11-15) : U. Holzmeister, *ibid.*, p. 353-56.

Eschatologia in Petri epistula prima : A. Vitti, *ibid.*, p. 298-306.

De visione liturgica in Apocalypsi S. Iohannis : B. Brinkmann, *ibid.*, p. 335-42.

V. APOCRYPHES. — *Ultime critiche su Enoc Etiopico* : A. Vitti, *B.* 1931, p. 316-25.

Eschatologia messianica IV libri Esdræ : B. M. Palaia, *V. D.* 1931, p. 244-49, 310-18.

De Messia ejusque regno in Testamentis duodecim Patriarcharum : W. Greitemann, *ibid.*, p. 156-60, 184-92.

Christologia in Apocalypsi Baruch Syriaca : X. a Vallisoleto, *ibid.*, p. 212-21.

Christologia in Psalmis Salomonis : Andreas ab Alpe, *ibid.*, p. 56-59, 84-88, 110-20.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — 1° Un propriétaire, ayant la plus grosse fortune de ma paroisse, refuse obstinément de faire réparer deux logements dont les locataires travaillent pour lui. Ces logements sont de véritables taudis. Dernièrement, dans l'une de ces maisons se soignait un homme devenu tuberculeux : il couchait dans l'unique chambre avec sa femme, sa fille de 18 ans et deux enfants de 14 et 12 ans.

Ce propriétaire communie tous les jours. Il sait, car je l'ai prêché, que l'amélioration du logement ouvrier est un des devoirs d'état essentiels du propriétaire. Il fait la sourde oreille.

a) Peut-on lui refuser la communion quotidienne?

b) N'y aurait-il pas lieu également à refuser l'absolution ?

2° *a)* Un propriétaire ayant des métayers pour exploiter ses fermes donne à ceux-ci seulement à la fin de l'année la part qui leur revient de la vente des bêtes et des autres produits. Il a donc l'avantage de pouvoir faire rapporter cet argent à son profit. Est-ce admissible en conscience ?

b) Le même fait mettre dans ses domaines par ses métayers la moitié du cheptel, ou demande les intérêts correspondants lorsqu'il leur est impossible de le faire. De l'avis de tous, ce n'est plus le métayage. Et ce propriétaire est aussi un bon catholique. Qu'en pensez vous ?

c) Il y a mieux encore : un autre non seulement fait mettre du cheptel par ses métayers, mais encore leur fait payer un loyer.

R. — Ad I. En *justice sociale,* un logement convenable est à ranger parmi « les droits sacrés que les ouvriers tiennent de leur dignité d'hommes et de chrétiens. » Et on ne peut douter que « les conditions déplorables de l'habitation ouvrière » soient une des causes de la décadence de la vie familiale. Nous ne faisons, en le rappelant, que suivre Pie XI qui le redisait expressément dans *Quadragesimo anno.*

En *justice commutative,* le locataire, par le contrat de location, acquiert un droit strict sur la chose louée, qui doit être en état de servir à l'usage pour lequel elle est louée. S'il s'agit d'une maison, elle doit être habitable humainement.

Tout ceci est certain, mais *n'est qu'un côté de la question.*

Le locataire a aussi des devoirs, en particulier celui d'acquitter exactement un prix convenable, juste compensation des avantages qu'il retire du contrat, et celui d'entretenir en bon état pour autant qu'il dépend de lui, d'occuper en bon père de famille le logement qui lui a été remis.

Ces principes rappelés, venons aux faits. Un propriétaire se refuse à rendre humainement habitables deux logements qu'il a loués. Nous supposons que ce refus n'a pas l'excuse de l'impuissance : car si le renseignement qui nous est donné quant à la situation de fortune du propriétaire est essentiellement relatif (la plus grosse fortune de la paroisse), cela semble indiquer des moyens absolument suffisants pour permettre les dépenses nécessaires. Mais il est deux points à éclaircir dont on ne nous dit rien : les locataires paient-ils exactement leurs loyers, et l'état déplorable des logements ne leur est-il en rien imputable? Que notre correspondant nous pardonne si ces questions sont impertinentes *in casu.* Nous sommes dans l'obligation de les poser, parce que nous connaissons des locataires gravement négligents eux-mêmes dans l'acquittement de leurs obligations. Les locataires qui paient mal ne sont-ils pas le cauchemar de propriétaires fort intéressants? Et nous pourrions citer tel propriétaire qui, par principe, ne veut louer qu'à des ménages ayant des enfants, et à qui sa générosité a plus d'une fois coûté cher. Au reste, une des préoccupations principales des admirables *visiteuses sociales* n'est-elle pas l'éducation des faiseurs et surtout des *faiseuses de taudis?* Dans cette consultation qui ne peut pas ne pas avoir une portée générale, on ne nous aurait pas compris si nous avions omis ces considérations.

Mais revenons à notre cas. Supposons l'enquête nettement défavorable au propriétaire, et celui-ci, dûment averti d'ailleurs, obstinément rebelle à tout redressement d'une conduite indéfendable. Les moyens de contrainte auxquels pense notre correspondant sont-ils les plus indiqués? Il ne nous le semble pas. *En eux-mêmes,* sans doute, ils sont incomparables, puisqu'ils intéressent la vie éternelle. Mais ils supposent *en fait* une confiance entière des fidèles en ceux qui peuvent user de ces moyens. Or, ne nous faisons pas d'illusions : ce sentiment n'est pas aussi commun aujourd'hui qu'il le faudrait, même parmi les catholiques [1].

[1] Pour le dire en passant, c'est bien un peu de notre faute, et une conséquence d'un certain arbitraire qui, détruisant chez nous l'unité d'action, a du même coup nui grandement à notre autorité. Un vieux souvenir nous revient à l'esprit; il remonte à vingt ans, à la condamnation par les évêques de France d'un certain nombre de manuels utilisés dans les écoles primaires publiques.

Un de nos amis, très apostolique curé d'une paroisse rurale, qui avait su, à force de tact, rester en relations courtoises avec un instituteur assez... avancé, et mettait à profit pour le bien des âmes cette situation, avant de lire en chaire le document qui visait en particulier un livre en usage dans l'école, alla d'abord voir l'instituteur. Il lui exposa que, curé, ayant reçu un ordre de son évêque, il n'avait qu'à y obéir. A quoi l'instituteur répondit qu'étant fonctionnaire, il com-

Au reste, puisqu'il s'agit de justice, il est tout indiqué de recourir d'abord aux moyens normaux d'en faire respecter les exigences. Il nous semble que la marche à suivre serait : 1° d'examiner les termes du contrat de location, de voir si les stipulations en sont violées, et en quoi; — 2° de s'enquérir des règlements qui, dans les diverses régions, précisent la législation générale en la matière. C'est ainsi qu'en telle ville les propriétaires doivent refaire tous les dix ans les façades de leurs maisons ; qu'ils doivent, en telle région, remettre tous les neuf ans en état les habitations qu'ils louent, etc ; — 3° de voir s'il n'y aurait pas lieu d'attirer sur ce cas l'attention du Comité départemental d'hygiène. Il s'occupe directement de l'intérêt public, mais indirectement aussi de celui des particuliers. Notre confrère, en s'informant auprès d'un homme compétent de ce que sont en droit d'exiger les infortunés paroissiens dont le sort l'a ému, en les aidant à se défendre, en justice, s'il le faut, ne leur rendra-t-il pas un service signalé, et n'arrivera-t-il pas plus sûrement à ses fins que par les moyens de contrainte spirituelle ?

Nous ne prétendons pas que le recours à ces derniers soit injustifié. Peut être même faudrait-il y venir s'il y avait scandale public. Mais qui ne voit combien cette façon de procéder est délicate ? Pour notre part, nous n'oserions en prendre la responsabilité qu'après nous être assurés de l'approbation de ceux qui, le cas échéant, devraient nous couvrir de leur autorité. Car il faut bien prévoir qu'un refus de sacrements ne serait pas accepté sans résistance ; et ce n'est pas manquer de caractère que de prendre les moyens indiqués par la plus élémentaire prudence pour prévenir une reculade à laquelle, en fin de compte, personne absolument n'aurait rien à gagner.

Ad II. Le métayage passe pour être un *nid à chicanes* Les questions qui nous sont posées à son sujet ne sont pas pour infirmer ce jugement. Mais le métayage suppose toujours un contrat, et c'est aux termes de ce contrat qu'il faut se reporter d'abord pour savoir si telle pratique est juste ou injuste. Qu'on prenne garde que les rapports de propriétaire à métayer ne peuvent pas se préciser dans l'abstrait. Autre est la définition théorique du métayage, et autre la situation de tel métayer qui avant d'entrer en jouissance a librement débattu avec le propriétaire les conditions proposées par celui-ci. Or « les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites, » dit notre Code civil (art. 1134) ; et ceci est en soi fort légitime. D'autre part, le même Code civil ajoute ailleurs : « Ce qui est ambigu s'interprète par ce qui est d'usage dans le pays où le contrat est passé » (art. 1159) ; ce qui est encore très raisonnable.

Ces deux principes nous paraissent susceptibles d'éclairer les divers aspects du problème. A quel moment, d'après le contrat, le propriétaire doit-il donner sa part au métayer ; ou, à défaut de contrat, quelle est à cet égard la pratique courante dans la région ? Les stipulations relatives au cheptel, même si elles ne cadrent pas tout à fait avec la définition théorique du métayage, sont-elles injustes ? Et, ajouterons-nous, si elles le sont, pourquoi le métayer les a-t-il acceptées ?

Qu'on nous comprenne bien. Nous ne prétendons pas le moins du monde que tout soit correct dans les manières de faire dont on nous parle, et il ne suffirait même pas qu'elles fussent courantes pour être justes. On se rappelle ce que disait Léon XIII de certains contrats de travail : « Si, contraint par la nécessité ou poussé par la crainte d'un mal plus grand, l'ouvrier accepte des conditions dures que d'ailleurs il ne peut refuser, parce qu'elles lui sont imposées par le patron ou par celui qui fait l'offre du travail, il subit une violence contre laquelle la justice proteste [1]. » Il en pourrait être de même pour certains contrats de métayage. Mais la faute doit être prouvée et ne se présume pas. Aussi croyons-nous, — les conditions du métayage (là où il existe encore) étant assez variables selon les régions, — qu'avant d'entreprendre une action positive contre certaines pratiques, il serait très opportun de prendre *sur place* un complément d'informations auprès de compétences indiscutées. Et la première réforme à poursuivre, le cas échéant, serait une rédaction plus précise ou plus équitable des contrats eux-mêmes.

Au reste, il nous est arrivé comme à notre correspondant de recueillir les plaintes motivées de braves gens que révoltaient de trop manifestes abus. Pie XI a sévèrement blâmé « ces hommes qui, tout en se disant catholiques, se souviennent à peine de cette sublime loi de justice et de charité en vertu de laquelle il ne nous est pas seulement enjoint de rendre à chacun ce qui lui revient, mais encore de porter secours à nos frères indigents comme au Christ lui-même [2]. » Le Pape n'hésite pas à les rendre responsables de l'apostasie des masses populaires, et il a bien raison de voir dans le redressement de certains torts le moyen de « défendre efficacement l'ordre public, la paix et la tranquillité de la société contre l'assaut des forces révolutionnaires. » Mais imitons sa prudence en passant des principes aux faits. Des « impairs » ne feraient qu'ajouter à la confusion au lieu d'y remédier.

prenait et n'en voudrait pas au curé. — Quelques semaines plus tard, c'était l'instituteur qui à son tour faisait visite au prêtre : « Monsieur le Curé, vous m'aviez dit que vous aviez reçu un ordre, et je n'avais rien à y objecter. Mais je sais que les Curés de X., Y., Z. (paroisses voisines), n'ont pas lu ce document. C'est donc que l'ordre n'était pas si formel... »

De pareils procédés sont évidemment déplorables. On sait qu'il y en a eu d'autres exemples récemment, à propos d'instructions données aux confesseurs, et nous pourrions citer plusieurs paroisses en divers diocèses où les fidèles n'ont encore jamais entendu parler des encycliques sur le mariage chrétien et la restauration de l'ordre social. Comment s'étonner après cela que certains paroissiens affectent de ne pas prendre au sérieux des enseignements, des avis, des défenses ou même des sanctions qui leur déplaisent ?

[1] *Rerum novarum*, édit. Tiberghien, pp. 57, 58.
[2] *Quadragesimo anno.*